"Plan directeur de l'armée 95" et artillerie

Autor(en): **Christe, Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **138 (1993)**

Heft 6-7

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-345315

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

«Plan directeur de l'armée 95» et artillerie

Par le colonel Pierre Christe [1]

Le *Plan directeur de l'armée 95* du 13 février 1992, issu du *Rapport 90 du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse dans un monde en mutation*, daté du 1er octobre 1990, tient compte des modifications stratégiques importantes récemment survenues. Résultant d'une réflexion approfondie, il vise à ce que l'armée devienne un instrument souple et polyvalent, permettant même une adaptation aux exigences d'une eurocompatibilité, rêve provisoirement brisé par le vote négatif du 6 décembre 1992 sur l'Espace économique européen.

Les moyens

Une armée multifonctionnelle, pour la paix, la sécurité et contre la guerre: ses responsabilités s'en trouvent accrues. Sa structure doit donc être adaptée, principalement par

- la suppression de la landsturm, des brigades de réduit et frontière;
- le regroupement de l'infrastructure de combat dans des formations de forteresse;
- la restructuration des trois divisions mécanisées en cinq brigades blindées.

Cela entraîne une réduction des effectifs de 600 000 à 400 000 hommes, qui serviront de 20 à 42 ans (52 ans pour les capitaines et les officiers supérieurs, ce qui n'exclut pas qu'une partie d'entre eux soient également libérés à 42 ans).

L'artillerie voit dès lors fondre ses effectifs de 14% et perd 350 *canons lourds 35*, 260 *obusiers 46* et un grand nombre de pièces d'artillerie de forteresse. Ces chiffres doivent être relativisés, puisqu'en réalité l'artillerie 95 perd 144 pièces de 10,5 (8 groupes). Comme un groupe d'obusiers blindés supplémentaire est créé, c'est en réalité 7 groupes d'artillerie qui disparaissent, le surplus étant du matériel de réserve ou d'instruction.

La doctrine et la conduite du combat

La doctrine devait naturellement s'adapter. D'un dispositif de combat englobant la profondeur du pays, il fallait, en ce qui concerne la mission défensive de l'armée, trouver un rapport optimal entre les facteurs espace, temps, moyens et forces à disposition. C'est la défense dynamique qui consiste à marquer dans le combat défensif des efforts principaux en fonction de la menace et d'intercepter avec des moyens puissants, aussi rapidement que possible, les formations qui auraient pénétré dans le territoire.

Cette conception n'est pas réellement nouvelle, puisqu'elle est soutenue avec force par Clausewitz comme un des meilleurs moyens de défense. Le chiffre 565 du *Plan* indique les principes d'un tel engagement avec clarté, savoir:

- un service, des méthodes et des moyens de renseignements permettant de déceler les intentions de l'ennemi;
- une défense aérienne crédible permettant d'engager notamment nos éléments mécanisés;
- des troupes sédentaires sur les points forts et les positions-clés;
- des formations blindées à l'échelon opératif, appuyées par des moyens de feu adéquats, opérant en contre-attaque;
- le feu des armes lourdes permettant d'affaiblir un adversaire qui pénètre sur notre territoire et de briser son attaque, formant et déplaçant rapidement l'application du feu qui doit domi-

[1] *Ancien chef art CA camp 1.*

ner les secteurs faiblement occupés par nos troupes et soutenir massivement les contre-attaques mécanisées.

Les corps d'armée mènent le combat opératif, empêchant l'adversaire de s'emparer des secteurs opératifs décisifs ou des transversales alpines importantes.

Les divisions de compagne et de montagne constituent l'ossature du combat défensif, tenant les compartiments clés, barrant ou laissant ouverts les axes décisifs.

Les brigades blindées, moyen principal du combat entre les mains de l'armée et des corps d'armée, opèrent par contre-attaque.

Les brigades de forteresses maîtrisent les passages obligés sur les transversales les plus importantes des secteurs Saint-Maurice, Gothard et Sargans.

L'aviation et la défense contre avions sont entre les mains du commandant en chef.

L'artillerie doit devenir un système d'arme

L'artillerie est répartie logiquement (voir tableau 1), la structure des régiments, groupes et batteries demeurant pour l'essentiel inchangée.

On voit bien, compte tenu des portées de nos pièces, que l'artillerie réservée à l'armée ou au corps d'armée ne peut être qu'une artillerie de renfort.

Au niveau opératif, on constate qu'il n'y a aucune possibilité de remplir autrement la nouvelle mission confiée à l'artillerie.

L'artillerie du corps d'armée de montagne n'est pas très adaptée avec les 10,5 et l'on regrettera de ne pas avoir acquis en 1981 le

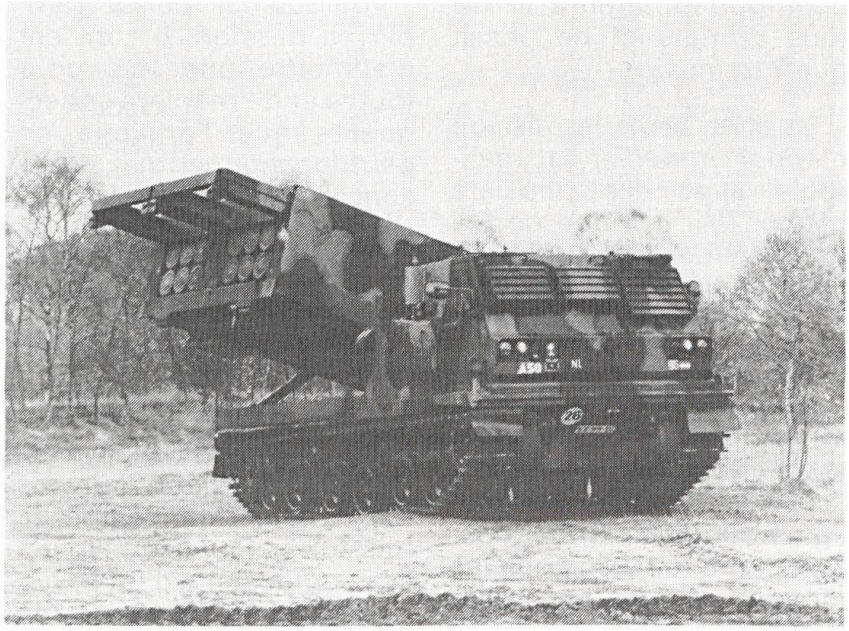

Lance-fusées multiples ou LRMS *(Photo MLRS International Corp.)*

				ob 10,5	ob bl 15,5
1	**Niveau armée**	1 rgt art	à 2 gr		36
	2 br bl		à 1 gr		36
2	**Niveau CA**				
	3 CA camp	1 rgt art	à 2 gr		108
	3 br bl		à 1 gr		54
	1 CA mont				
	3 br fort		à 1 gr	54	
3	**Niveau div**				
	6 div camp	1 rgt art	à 3 gr		324
	3 div mont	1 rgt art	à 3 gr	162	
Total				216	558

Tableau 1

Light-gun qui tirait à 17 km tous azimuts et ne pesait que 2 tonnes.

En effet, seule la mission *d'appui immédiat* est réalisable avec des obusiers blindés qui ont une portée pratique de 17 km. Toutefois, cette portée s'allonge à 21 km avec les obus munis de *base bleed*. En outre, un programme de rénovation appelé «rétrofit» permettra d'atteindre 24, respectivement 28 km.

La notion du combat opératif par le feu exige que les moyens propres en artillerie au niveau armée ou corps d'armée soient en mesure de mener un combat d'ensemble par le feu dans toute la profondeur du dispositif ennemi (30 à 100 km) dans le but:

– de disloquer, à une distance d'environ 40 km de la ligne avancée de défense, le second échelon d'attaque;
– de délivrer les feux indispensables de contre-batterie.

Ces exigences essentielles pour la conduite du combat imposent:

– des portées de l'ordre de 30 à 150 km pour l'artillerie en main de l'armée ou du corps d'armée;
– les types de munition adéquats, en quantité suffisante.

Relevons que ces exigences sont également valables pour toute intervention à l'intérieur du dispositif dans les zones laissées sans troupes.

Pour qu'elle puisse remplir sa mission, il convient d'admettre une fois pour toutes et de manière conséquente que l'artillerie ne peut fonctionner que si elle conçue comme un véritable système d'arme. C'est ce que nous exigeons et écrivons avec d'autres spécialistes sans aucun succès depuis des années.

Un système d'arme implique l'organisation, les techniques et les moyens nécessaires pour remplir la mission qui lui est dévolue. Les composants d'un système d'artillerie figurent dans le tableau 2.

Carences

1. Moyens d'exploration et d'observation

Un groupe d'exploration d'artillerie doit être constitué au niveau corps d'armée, disposant des moyens modernes d'exploration et d'observation à disposition de toutes les autres armées. L'aviation ne peut faire ce travail dans le secteur des corps d'armée et doit être réservée pour la plus grande profondeur. Sa mission est de repérer, identifier, mensurer, apprécier et calculer les objectifs ennemis dans la profondeur du dispositif, soit 60 km en avant de la ligne avancée de défense. Son but est de livrer ses observations au centre d'évaluation des objectifs, à disposition du responsable tactique. Le matériel utilisé est principalement composé de drones ou de radars aérotransportés.

L'exploration d'artillerie pour le tir de contre-batterie (radars, détection-son, optronique) se trouve au niveau des divisions, car elle couvre une profondeur jusqu'à environ 30 km.

2. Moyens de conduite

La doctrine d'engagement sera simplifiée, en ce sens que l'artillerie clas-

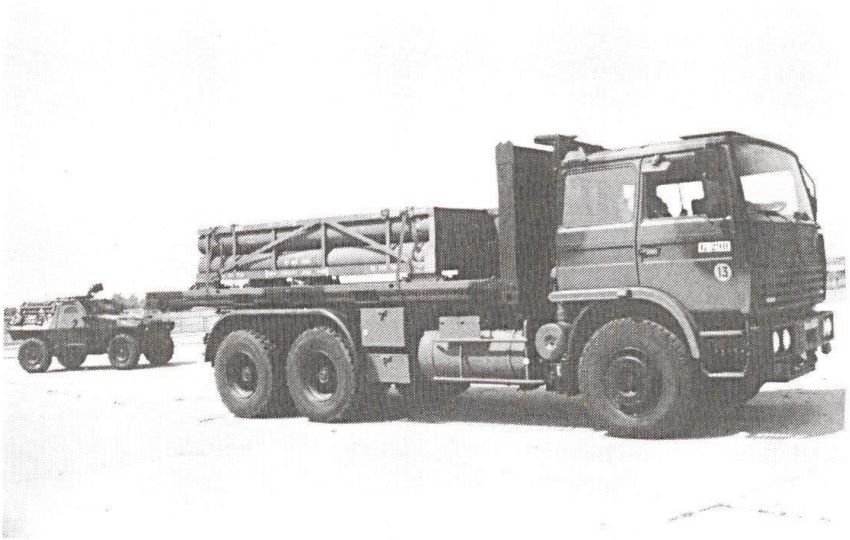

Container de recharge pour le LMRS *présenté à EUROSATORY 1992 (Photo S. Curtenaz).*

1 Moyens d'exploration et d'observation	2 Moyens de conduite	3 Moyens de feux	4 Logistique
cdt de tir laser repérage optique repérage-son radar art radar d'observation drones sensors	C3 I (système) transmissions doctrine	pièces d'art lance-fusées fusées art munitions	ravitaillement évacuation entretien matériel

Tableau 2

sique sera à disposition des divisions et des brigades blindées pour l'appui direct des troupes, tandis que l'artillerie de l'armée et du corps d'armée disposeront de manière prédominante de lance-fusées et de fusées d'artillerie pour le combat dans la profondeur du dispositif.

Le système intégré pour la conduite de l'artillerie doit être mis en œuvre (INTAFF), qui permettra une coordination et une conduite du feu rapide en s'appuyant sur un système sûr et simple de transmission. Le système est en phase d'essai.

3. Moyens de feu

Il est donc indispensable d'acquérir des moyens adéquats pour former l'artillerie de corps. Le *MLRS* ferait l'affaire. Avec la munition normale actuelle (30 à 35 km de portée), il est en fait une arme du niveau des divisions. Avec la munition actuellement en développement, qui augmente la portée à 50 km et surtout avec l'*ATACMS* (150 km), le *MLRS* devient une arme du niveau corps et armée.

Le prix d'une batterie de 8 lanceurs s'élève à environ 110 millions. Le prix global dépend naturellement des quantités de munition achetées. La munition normale ne vaut pas plus que la *munition cargo 15,5*, puisque la fusée faut 25 000 francs pour 644 grenades (bomblets) et l'obus de 15,5 environ 2500 francs pour 63 grenades.

Un seul *MLRS* possède 12 tubes, soit 2 container de 6 tubes. Une salve de *MLRS* tirant 7728 grenades correspond au tir de 25 obusiers blindés, si l'on tient compte du nombre de grenades au but dans le même laps de temps.

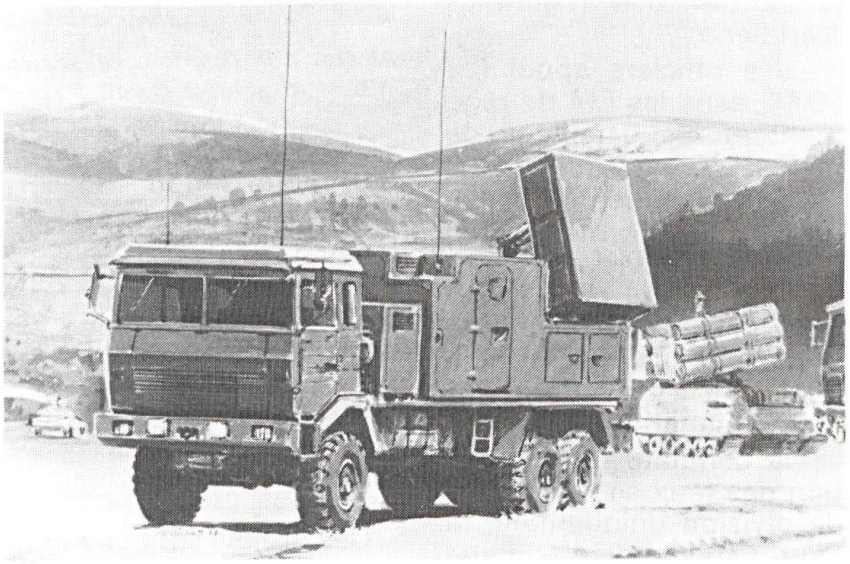

Radar de contre-batterie Cobra *développé par Siemens, Thorn-Emi, General Electric, Thomson CSF (Photo Thomson CSF).*

C'est après l'an 2000 que l'on pense acquérir un système d'artillerie de grande portée pour le combat opératif par le feu. Ce retard pourrait coûter cher en larmes et en sang...

4. Logistique

Les munitions doivent être modernisées. Nous en sommes à la troisième génération des munitions guidées et nous ne disposerons de fusées de proximité qu'à partir de 1995. Les obus cargos à bomblets ou mines viennent d'être emmagasinés dans la dotation de guerre.

Conclusions

De nombreuses nouveautés sont liées à l'artillerie 95:

– des commandants de tir pour le combat d'ensemble par le feu en prévision de *INTAFF* (système intégré pour la conduite et la direction des feux) dans les batteries EM des régiments d'artillerie;

– des officiers appui feu (*OAF*) dans les EM de régiment et les bataillons de mêlée;

– tout le personnel artillerie au niveau armée, corps d'armée et division (à part de chef art qui reste incorporé à l'EM de la grande unité) sera incorporé, soit à l'EM, soit à la batterie EM du régiment d'artillerie;

– la conduite et la direction des feux se fera au PC de division uniquement; le PC du régiment d'artillerie ne traitera plus que des poblèmes de logistique;

Alcatel TFH 701, *faisceau herzien tactique numérique à vue directe (Photo Alcatel/Alsthom).*

– le nouveau concept de motorisation utilisera mieux les véhicules à disposition et prendra encore plus en compte les véhicules réquisitionnés;

– les PCT des groupes seront équipés d'un système *FARGO* et les batteries recevront un compas gyroscopique.

Des projets sont en cours:

– *KAWEST* (*obusiers blindés*): augmentation de la portée à 25/28 km, appareil de navigation, amélioration de la protection de l'équipage et augmentation de la munition à bord à presque 40 coups;

– *INTAFF*: système d'information et de traitement des données, permet une grande flexibilité dans la conduite du feu;

– *IFS* (système intégré des télécommunications

militaires) avec lignes de raccordement téléphoniques très courtes et la nouvelle génération d'appareils radio, permettant entre autre la transmission des données.

Il est nécessaire de pousser ces projets; avec une volonté politique responsable, il serait facile et, finalement, peu coûteux de construire pour l'artillerie un système lui permettant de remplir sa mission vitale de combat par le feu dans la profondeur, mission qu'elle n'est actuellement en aucun cas à même de mener à bien dans le cadre du *Plan directeur de l'armée 95*.

Il faut écouter pour cela un peu mieux les spécialistes de l'artillerie et donner à cette arme les moyens de remplir les missions qui lui sont clairement dévolues.

P .C.

Insignes brodés pour les formations et les corps de troupe

autocollants et fanions imprimés

HAUG
ENTREPRISE
DE BRODERIE

ROBERT HAUG AG
UETLIBERGSTRASSE 137
CH-8045 ZÜRICH
TELEFON 01 462 58 21
FAX 01 463 57 47